

SUBVENTIONS PRÉVENTION TPE

VOUS AIDER À INVESTIR POUR RÉDUIRE LES RISQUES PROFESSIONNELS





POURQUOI AGIR EN PRÉVENTION DANS LES GARAGES ET LES CENTRES DE CONTRÔLE TECHNIQUE

Troubles musculo-squelettiques (TMS), blessures et risques chimiques sont les risques les plus fréquents dans les garages et centres de contrôle technique avec des conséquences non négligeables pour la santé des salariés et l'activité de ce secteur.



- de jours de travail sont perdus chaque année dans le secteur en lien avec les accidents du travail et les maladies professionnelles
- soit l'équivalent de plus de 1600 emplois à temps plein par an

Les causes les plus fréquentes



36 %Manutentions manuelles



Outillage à main



13 % Chutes de hauteur et de plain-pied

Les coûts pour les entreprises du secteur

COÛTS DIRECTS

COTISATIONS AT/MP*
Plus de 100 millions d'€

COÛTS INDIRECTS

- Désorganisation et retard dans les travaux
- Coût de remplacement des salariés absents
- Difficulté à recruter

^{*} Accidents du travail/Maladies professionnelles

VOUS AIDEZ À PRÉVENIR LES RISQUES DE VOTRE MÉTIER

Investir dans la prévention peut représenter un coût important pour une petite entreprise. C'est pourquoi l'Assurance Maladie – Risques professionnels vous propose des subventions pour:

- · l'achat de matériels / équipements,
- le diagnostic des risques et la formation des salariés à la prévention.

Les Subventions Prévention TPE de votre secteur

L'aide AirBonus pour réduire l'exposition des salariés aux émissions de moteur diesel qui sont classées comme « agent cancérogène avéré pour l'homme ».



L'aide Garage plus sûr qui permet de réduire les risques liés aux agents chimiques et aux TMS dans un secteur dont le coût des sinistres AT/MP est important.



Les aides TMS Pros Diagnostic et TMS Pros Action pour réduire les TMS, qui représentent 87 % des maladies professionnelles en France.



RENDEZ-VOUS SUR AMELI.FR/ENTREPRISE POUR OBTENIR VOTRE SUBVENTION PRÉVENTION TPE

01.

Demandez votre subvention

Pour cela, vous devez adresser le dossier complet de votre demande par courrier à votre caisse régionale.

02.

Confirmez votre demande de subvention

Après confirmation de votre caisse, envoyez le bon de commande sous deux mois.

03.

Recevez votre subvention

Vous recevrez votre subvention en une seule fois par virement bancaire après réception et vérification des justificatifs (factures, RIB, attestation de cotisations).

Les installations financées devront être conformes aux normes en vigueur ainsi qu'au cahier des charges défini par l'Assurance Maladie - Risques professionnels.

DES OUTILS POUR ALLER PLUS LOIN Afin d'aider les petites entreprises à évaluer et mieux prévenir les risques auxquels elles sont confrontées, l'Assurance Maladie – Risques professionnels met à disposition des outils en ligne, programmes et solutions de prévention adaptés aux risques de son métier.

Plus d'infos sur ameli.fr/entreprise





